

MENUISERIES : Les OCCULTATIONS

Fiche conseil n° 5.2

Intervention sur le bâti ancien – Typologie bâtie



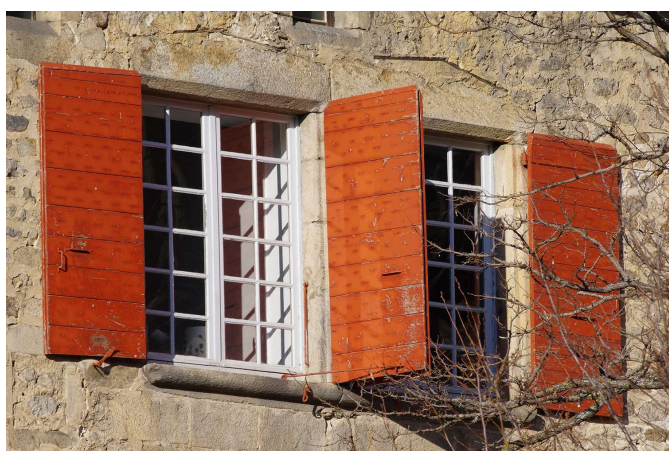
Direction Régionale des Affaires Culturelles
Auvergne - Rhône-Alpes

UDAP

UDAP 07

Unités
Départementales
de l'Architecture
et du Patrimoine

A Ain
P Allier
A Ardèche
D Cantal
A Drôme
P Isère
D Loire
D Haute-Loire
P Pays de Savoie
D Puy-de-Dôme
D Rhône et
P métropole de Lyon



Volets à lames inversées
(Satillieu)

Le système d'occultation se fait par un panneau mobile, plein ou ajouré, participant à la fermeture d'une baie.

Le volet a un rôle de protection visuelle et sonore, mais également sécuritaire face aux intrusions. Il permet de se protéger des intempéries (pluie, vents, froid), mais aussi de moduler l'éclairage intérieur et ainsi de se préserver de la chaleur lors des périodes estivales.

C'est également un élément de composition de la façade :

- Par ses proportions, il vient souligner les ouvertures.
- Par sa couleur, il contribue largement à la palette secondaire de la façade et participe à son animation.



Vocabulaire



Vocabulaire des occultations

Les volets étaient initialement installés sur cadre intérieur du châssis de fenêtre.

Les volets extérieurs, battants conçus dans la plupart des cas pour être rabattus contre la façade.

Ils n'ont fait leur apparition qu'au XVIII^e siècle et se généralise au XIX^e siècle, auparavant ils étaient placés à l'intérieur.

Les volets intérieurs :



Volets intérieurs en position fermée et ouverte (Viviers)

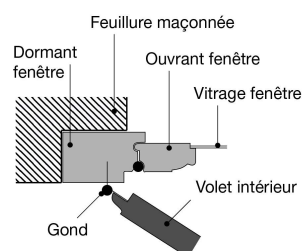
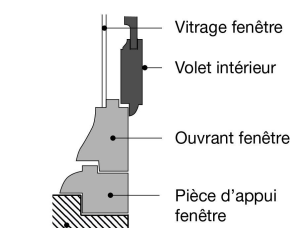


Schéma en plan



Appui maçonné

Schéma en coupe



Typologie



(Naves)



(Viviers)

Les volets pleins à double lames croisées (dit « volet provençal ») :

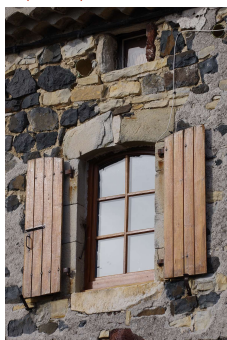
Les lames sont assemblées de manière croisée. Elles sont positionnées horizontalement sur la face visible en position ouverte et verticalement sur la face visible en position fermée.

Ces sont les formes de volets les plus anciennes.

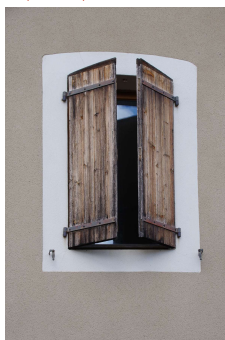
Localisation :

Au Sud du département, ils permettent de répondre aux écarts thermiques et hygrométriques et ainsi de réduire les déformations.

Au Nord, on les retrouve dans des cas exceptionnels d'ouvertures de grandes dimensions (hôtels particuliers, immeubles de rapport).



(Mirabel)



(Boucieu-le-Roi)

Les volets pleins à lames verticales :

Il présente une grande simplicité. Les planches de bois jointives sont assemblées verticalement et maintenues par des pentures en métal fixées sur la face extérieure.

Localisation :

C'est la typologie la plus répandue dans le département du fait de leur simplicité d'assemblage.

Ils permettent de répondre à toutes conditions environnementales (vent fort, ensoleillement persistant).

Les volets persiennés ou semi-persiennés :

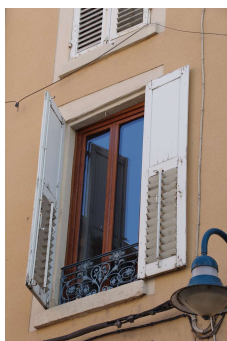
Ils font leur apparition au XVIII^e siècle, mais se développent surtout après la première moitié du XIX^e siècle. Ils sont emblématiques des grands projets de reconstructions des centres urbains qui se sont développés durant le second Empire.

En été, ils présentent l'intérêt de conserver un apport lumineux et une ventilation naturelle aux espaces tout en se protégeant des rayonnements solaires et ainsi de la chaleur.

Ils sont constitués de lames horizontales assemblées à claire-voie, pouvant être fixes, orientables ou basculantes.

Localisation :

Ils sont le plus souvent utilisés en secteur urbain et peuvent ménager des vues depuis l'intérieur vers l'espace public.



Volets semi-persiennés et persiennés (Annonay)



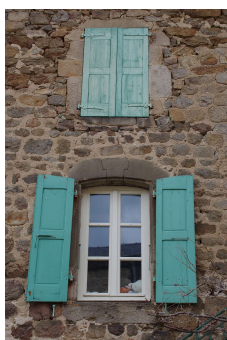
Les volets pleins à cadres (dit « volet dauphinois ») :

C'est une forme plus aboutie du « volet plein à lames verticales ». Ils sont plus épais, les lames de bois étant tenues par un système de cadre placé en face interne du volet.

L'essence de bois est moins déterminée : la structure est segmentée de panneaux et traverses épaisses.

Localisation :

On les trouve dans le Nord du département, surtout dans la vallée du Rhône, du fait de l'influence dauphinoise toute proche.



(Arlebosc)



(Tournon s/ Rhône)

Les volets à « barre et écharpe » ou en « Z » :

Ils sont constitués de lames de bois, tenues par un « Z » placé en face interne du volet. Cette typologie ne doit être utilisée que dans des cas bien particuliers et non de manière systématique.

La « barre et écharpe » est en effet utilisée dans les zones où le bois traditionnellement utilisé pour la fabrication des volets est un résineux. Elle permet de rigidifier le panneau.

Localisation :

En Ardèche, on en trouve essentiellement au niveau du secteur Nord-Ouest (secteur de St Agrève, Vernoux-en-Vivarais).



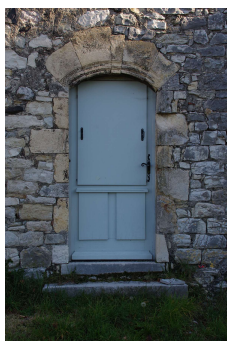
(Vernoux-en-Vivarais)



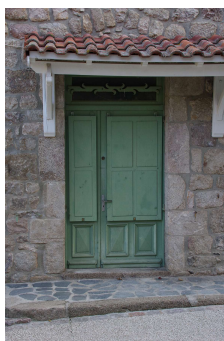
(St Agrève)



Typologie



(St Thomé)



(Désaignes)

Les volets à agrafe sur les portes vitrées :

Les portes ayant le panneau supérieur vitré, peuvent être muni d'un volet à agrafe qui vient se positionner par l'extérieur sur la partie vitrée. Ce panneau de bois est tenu par un système d'agrafes métalliques positionné sur le montant de la porte.

Il vient en surépaisseur de la porte. Il doit être peint du même coloris que la porte.

Localisation :

Cette typologie est surtout utilisée en centre-bourg rural, au niveau des portes en rez-de-chaussée, mais également au niveau des anciennes échoppes médiévales.



(Annonay)



Les volets roulants :

Les volets roulants sont des panneaux constitués de lamelles articulées qui s'enroulent autour d'un axe fixe. Ils ont fait leur apparition dans la première moitié du XXe siècle. Ils étaient initialement en bois ou en métal, puis ils sont été remplacés par le PVC et l'aluminium.

Cette typologie présente l'inconvénient d'appauvrir la façade par un manque de diversité dans les colorations, et ils ne permettent pas de souligner les ouvertures.

En cas de rénovation, le coffre réduit la surface de vitrage, puisqu'il vient se positionner sous le linteau. La pose en saillie est à proscrire, car elle crée une excroissance en façade qui ne peut être admise.

Concernant le confort d'été, le volet roulant ne permet pas d'obtenir des filtrations partielles de luminosité.



(St Agrève)



Les volets pliants, persiennés ou non :

Les volets pliants se sont développés au XXe siècle. Ils se replient dans l'épaisseur du tableau, et deviennent donc très peu visibles lorsqu'ils ouverts. Ils peuvent être en métal ou en bois.

Cette typologie peut être utilisée dans le cas de grande ouverture ou dans le cas d'ouvertures proches ne laissant pas suffisamment de place au débattement de volets battants.



(Annonay)

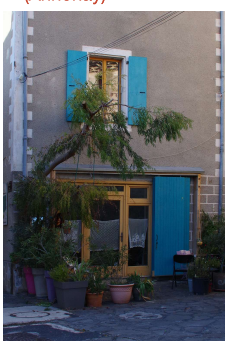


Les brise-soleil en aluminium ou en bois :

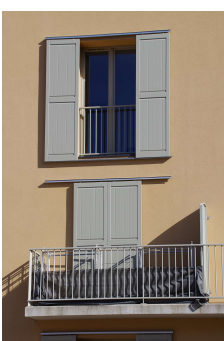
C'est la forme contemporaine de la jalousie. Il en reprend tous les avantages. Cette typologie est constituée de lames horizontales suspendues par des cordes. Il présente un système de rails de guidage latéraux.

Les lames s'empilent sous le linteau en position fermée. Le mécanisme et les lames sont dissimulés derrière un panneau disposés sous le linteau et appelé « lambrequin ». Autrefois ajouré en dentelle ou festonné et il étaient réalisés en métal, fonte ou bois. Aujourd'hui, il se présente sous la forme d'un panneau lisse en aluminium, de même coloris que les lames.

En période estivale, les brise-soleils présentent l'avantage de filtrer les rayonnements solaires tout en laissant entrer la luminosité.



(Alba-la-Romaine)



(Privas)

Les volets coulissants :

Un volet coulissant est composé d'un ou plusieurs panneaux, en fonction de la dimension de la baie, qui restent visibles en façade. Il est mis en place par translation le long du mur, le pan est suspendu à un rail accroché en façade, qui peut être apparent ou masqué selon les modèles.

Ce type d'occultation peut être mis en place dans le cas d'ouverture de grandes dimensions.

Il est facile à manipuler et se décline en différentes variantes, ce qui permet de se rapprocher de la typologie des autres volets du bâtiment.

Mise en oeuvre



En cas de rénovation :

Il est recommandé de conserver les menuiseries anciennes et de les rénover afin de conserver une trace des savoir-faire.

En fonction de sa qualité d'exécution et de son exposition aux intempéries, cela est possible ou non.

Il est indispensable d'entretenir régulièrement les menuiseries.

Le nettoyage se fait au moyen de décapage chimique et non de sablage ou de ponçage au papier de verre qui détériore la nature du bois.



En cas de remplacement :

Dans le cas de remplacement de volets, il est important de conserver une cohérence de traitement à l'échelle de la façade. L'ensemble des occultations doivent être de la même typologie et en cohérence avec l'histoire du bâtiment.

A noter que le volet doit s'adapter aux dimensions et à la forme de la baie, notamment en cas de linteau cintré.

Les ferrures des volets abîmés peuvent être réemployées pour la fabrication de volets neufs, évitant ainsi de créer un nouveau scellement et permettant de conserver un aspect d'origine.



Matériaux

Dans le cas de changement de menuiserie, plusieurs matériaux sont à disposition : le PVC, le bois, l'aluminium, l'acier.

Le PVC est à proscrire car il est peu pérenne dans le temps (30 ans maximum), son coût écologique est très important (émanation de toxines, pas de recyclage, utilisation de produits chimiques lors de la fabrication), il n'est pas réparable et présente des profilés épais qui réduisent les surfaces vitrées. Le choix des coloris est très limité.

Le bois est à privilégier car il présente un caractère durable (jusqu'à 100 ans), il est réparable et recyclable. Il n'utilise pas de produit chimique lors de sa fabrication. Le choix des coloris est très large. Les sections et moulures sont adaptées au bâti ancien.

Les essences à privilégier sont le châtaignier et le chêne.

L'aluminium sont à utiliser avec parcimonie car ce sont des matériaux conducteurs. Ces matériaux sont inadaptés aux feuillures irrégulières des tableaux et entraînent des calfeutrages importants. Le choix des coloris est plus limité qu'une mise en peinture du bois.



Se questionner :

- Faire un diagnostic de l'état des menuiseries existantes ? Peut-on les conserver ou non ?
- Quelle typologie de volet est présente ?
- Le projet modifie-t-il la dimension d'une ouverture ?



Coloris

De manière générale, les menuiseries de par leur coloration constituent un élément de la palette secondaire d'une façade. C'est particulièrement vrai pour les volets au vu de la surface qu'ils représentent.

Historiquement les menuiseries étaient peintes en ocre rouge (XVII^e siècle), puis les gris perle, gris bleuté ou vert-de-gris se sont développés aux XVIII^e et XIX^e siècle.

A la fin du XIX^e siècle, on retrouve des couleurs plus foncées : ocre rouge foncé, brun rouge, vert sombre.

Les menuiseries bois constituent un réel atout pour la mise en couleur de la façade car le choix des nuances est très large du fait de la mise en peinture. Le blanc est à proscrire car c'est la seule couleur qui ne se désature pas au contact des autres coloris et qui crée des « flashes » clairs dans le paysage.

Le choix du coloris devra être fait en fonction du paysage de la rue, mais aussi de la tonalité de l'enduit. Il permettra de singulariser la façade et de lui donner une harmonie, ainsi un accord colorimétrique devra être réfléchi à l'échelle de l'ensemble des menuiseries (portes, fenêtres, volets).

Les mises en peinture seront de finition mat ou satinée. Il est à noter que les lasures et vernis sont à proscrire, car leur durabilité est faible et ils protègent de manière moins efficace les menuiseries contre les intempéries et les rayonnements.

Exemples divers de coloration de façade par les volets sur un bâti similaire



(Payzac)



(Payzac)

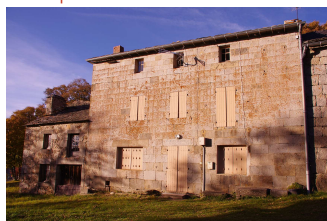


(Payzac)



(Mazan l'Abbaye)

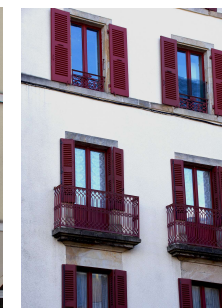
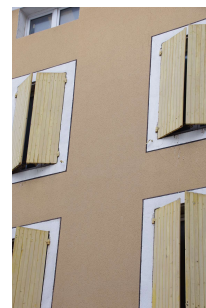
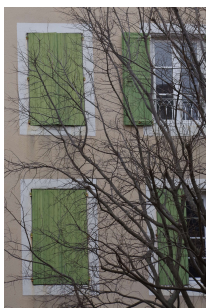
L'impact de la coloration des volets dans le paysage



Une coloration en camaïeu avec le coloris du mur de façade fait disparaître les menuiseries (Devesset)



Une coloration en blanc est très marquante dans le paysage (flash lumineux) (Jaujac)



Exemples de façades urbaines et de coloration d'occultants



Rappel réglementaire

La modification de l'aspect initial extérieur d'une construction requière une demande d'urbanisme. Toute intervention sur l'enveloppe bâti a un impact sur le paysage. Afin de conserver un cadre de vie harmonieux pour tous, il est important de concilier l'intérêt particulier et l'intérêt général.

La création/modification d'une menuiserie modifie l'aspect extérieur, une déclaration préalable doit être déposée en mairie avant toute intervention.

Il est important de consulter le PLU et/ou le SPR de votre commune afin que votre projet soit réglementaire

En effet, les règlements peuvent imposer des pentes de toit, un nombre de pan, un sens de faîtage, des coloris ou matériaux de couverture...



Se reporter
aux fiches

> n°4.2 Percement et
ordonnancement

> n°7.1 Devanture
commerciale



Adresses utiles

Cadastre en ligne :

<https://cadastre.gouv.fr>

Télécharger les formulaires de demande d'urbanisme :

<https://service-public.fr>

Information sur les documents d'urbanisme de votre commune :

Consultez le site de la Mairie de votre commune

Géoportail de l'urbanisme :

<https://geoportail-urbanisme.gouv.fr>

Pour en savoir plus :

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche (CAUE 07)

<https://caue07.fr>

Contact :

Tel : 04 75 66 74 90

udap.ardeche@culture.gouv.fr